

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025

Séance régulière du conseil sous la présidence de monsieur Robert Asselin, maire, tenue le lundi 1^{er} décembre 2025 à 19 h, au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Sont présent à cette séance:

Monsieur Allan Stanley, conseiller au siège no 1
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Monsieur Daniel Aston, conseiller au siège no 3
Monsieur Olivier Fournier, conseiller au siège no 4
Madame Tammy Lloyd, conseillère au siège no 6

Est absent:

Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5

Assiste également à la séance madame France Dumont, directrice générale, greffière-trésorière.

1 Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 01.

2 Adoption de l'ordre du jour

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption et suivi du procès-verbal
 - 3.1 Adoption procès-verbal du 10 novembre 2025;
- 4 Période de questions
- 5 Correspondance
- 6 Autres sujets
 - 6.1 Demande d'appui – Pour la clinique médicale La Pérade et les médecins de la MRC des Chenaux et de Mékinac, du comté de Champlain et Laviolette-Saint-Maurice;
 - 6.2 La Maison Jaune – demande de soutien financier 2026;
 - 6.3 Polyvalente Louis-Saint-Laurent – Financement album des finissants;
 - 6.4 Polyvalente Louis-Saint-Laurent – Gala des mérites scolaires contribution financière;
 - 6.5 Supernovas – Demande de commanditaires;
- 7 Paiement des factures
- 8 Compte-rendu des comités
 - 8.1 Conseillers;
 - 8.2 Inspecteur en bâtiment;
 - 8.3 Voirie;
 - 8.4 Directrice générale;
 - 8.5 Matières résiduelles.
- 9 Administration
 - 9.1 Emploi d'été Canada – journalier étudiant;
 - 9.2 Dépôt des Intérêts pécuniers;
 - 9.3 Nomination des comités municipaux;
 - 9.4 Nommer le maire suppléant - 2026;
 - 9.5 Nommer le représentant municipal à l'agglomération Cookshire-Eaton – 2026;
 - 9.6 Journal HSF – Vœux des Fêtes;
 - 9.7 Soumission plastiques agricoles;
- 10 Voirie
 - 10.1 Première programmation TECQ 2024-2028;
 - 10.2 SEAO – Appel d'offres pont French;
- 11 Agglomération Cookshire-Eaton
 - 11.1 Rapport mensuel;
 - 11.2 Dépenses mensuelles;
- 12 Règlement
 - 12.1 Adoption du règlement 2025-084 modifiant le règlement 2023-071 règlement général;
- 13 Varia
 - 13.1
- 14 Période de questions
- 15 Fin de la séance

2025-12-170

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau;
appuyé par le conseiller Olivier Fournier;
il est résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 1^{er} décembre 2025 avec varia ouvert.

ADOPTÉE

3 Adoption et suivi du procès-verbal
3.1 Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2025;

2025-12-171

Proposé par le conseiller Daniel Aston;
appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau;
il est résolu à l'unanimité des membres présents

Que le procès-verbal de la séance régulière du 10 novembre 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

4 Période de questions

Aucune question du public.

5 Correspondance

2025-12-172

La liste de correspondance portant le numéro 2025-11 a été lue aux membres du conseil.

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau,
appuyé par le conseiller Allan Stanley,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

Que la correspondance 2025-11 soit déposée aux archives et mise à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

6 Autres sujets

6.1 Demande d'appui – Pour la clinique médicale La Pérade et les médecins de la MRC des Chenaux et de Mékinac, du comté de Champlain et Laviolette-Saint-Maurice;

2025-12-173

Considérant que le gouvernement du Québec a déposé la Loi du 2, visant à instaurer de nouvelles mesures de gestion et de performance dans le réseau de la santé, notamment auprès des médecins de famille ;

Considérant que cette loi était initialement connue sous le nom de projet de loi 106, intitulé « Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services », et qu'elle a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 25 octobre 2025, sous bâillon ;

Considérant que cette loi suscite une vive inquiétude auprès des professionnels de la santé, notamment en raison de son approche centrée sur la performance quantitative plutôt que sur la qualité des soins;

Considérant que les médecins de famille, en particulier dans les régions comme la Vallée-de-la-Gatineau, assument une large gamme de responsabilités cliniques et communautaires essentielles au bon fonctionnement du système de santé;

Considérant qu'une telle réforme impose une pression supplémentaire dans un contexte déjà fragile, accentuant le risque de décrochage, de départs vers d'autres provinces et de difficultés accrues de recrutement et de rétention;

Considérant qu'il est essentiel de recentrer les politiques de santé sur les besoins des patients et sur le principe de soins humains, accessibles, continus et de qualité, mais que le mode de rémunération prévu par la Loi du 2 mise sur la quantité d'actes médicaux plutôt que sur la qualité des services rendus, ce qui va à l'encontre de ce principe fondamental;

Considérant que la confiance du public envers le système de santé repose sur la stabilité, la transparence, la reconnaissance des professionnels et leur implication dans les décisions qui les concernent;

Considérant qu'une réforme d'une telle ampleur devrait être élaborée selon une approche de co-construction avec les médecins et les acteurs du réseau, en tenant compte des réalités territoriales, des défis particuliers des régions périphériques, et dans un esprit de collaboration;

Considérant que, dans le cadre de la reprise des négociations relatives aux modalités de la Loi 2, le recours à l'arbitrage devrait être privilégié afin de favoriser l'atteinte d'un consensus servant les meilleurs intérêts du système de santé;

Considérant que la consultation élargie des professionnels de la santé et des régions est un gage de légitimité et de pertinence dans l'élaboration des lois qui encadrent notre système de santé;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau, appuyé par le conseiller Allan Stanley, et il est unanimement résolu par le Conseil de la Municipalité de Newport :

De demander au gouvernement du Québec de suspendre l'application de la Loi du 2 afin de permettre une réévaluation complète de ses effets sur le système de santé, notamment dans les régions comme la Vallée-de-la-Gatineau;

De réclamer qu'une consultation élargie des médecins, des professionnels de la santé et des représentants des régions soit menée dans le cadre de cette réévaluation;

De demander que les négociations reprennent dans un mode d'arbitrage; D'inviter le gouvernement à adopter une approche collaborative et fondée sur la co-construction pour toute future réforme en santé;

De rappeler l'importance de remettre les patients et la qualité des soins au centre des décisions politiques et administratives;

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Santé et des Services sociaux, au premier ministre du Québec, aux députés de l'Outaouais, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'union des municipalités du Québec ainsi qu'aux municipalités locales de la MRC, aux municipalités du Québec et aux MRC du Québec.

ADOPTÉE

6.2 La Maison Jaune – demande de soutien financier 2026;

Le conseil ne participera pas à la campagne de financement cette année.

6.3 Polyvalente Louis-Saint-Laurent – Financement album des finissants;

Le conseil ne participera pas à la campagne de financement cette année.

6.4 Polyvalente Louis-Saint-Laurent – Gala des mérites scolaires contribution financière;

Le conseil ne participera pas à la campagne de financement cette année.

6.5 Supernovas – Demande de commanditaires;

Le conseil ne participera pas à la campagne de financement cette année.

7 Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2025-11 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

2025-12-174

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau,
appuyé par le conseiller Allan Stanley;
il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la directrice générale / greffière-trésorière est autorisée à payer les comptes fournisseurs du mois de novembre 2025 présenté au conseil de 168 539.60 \$ pour les déboursés;

QUE le conseil prend connaissance des salaires employés/élus et de remises de l'employeur du mois de novembre 2025 de 31 014.04 \$ par dépôt direct.

ADOPTÉE

8. Compte-rendu des comités

8.1 Conseillers

La conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau mentionne que le thé de Noel est demain à 13h30.

8.2 Inspecteur en bâtiment

La directrice dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiment.

8.3 Voirie

La directrice générale dépose le rapport de voirie.

8.4 Directrice générale

La directrice générale dépose son rapport.

8.5 Matières résiduelles

Le maire mentionne que le chauffeur a quitté et que la Ville de Scotstown commence des entrevues cette semaine.

9. Administration

9.1 Emploi d'été Canada – journalier étudiant

2025-12-175

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau,
appuyé par le conseiller Allan Stanley,
il est résolu à l'unanimité des membres présents;

D'autoriser la directrice générale à déposer une demande de subvention à Emploi d'été Canada pour un poste de journalier – étudiant.

ADOPTÉE

9.2 Dépôt des Intérêts pécuniers

La directrice générale déposé les formulaires d'intérêts pécuniers des élus présents.

NOM	POSTE	DÉCLARATION DÉPOSÉE LORS DE LA SÉANCE DU :
ASSELIN, ROBERT	Maire	2 décembre 2025
STANLEY, ALLAN	Poste n° 1	2 décembre 2025
YEATES-DUBEAU ANNE-MARIE	Poste n° 2	2 décembre 2025
ASTON, DANIEL	Poste n° 3	2 décembre 2025
FOURNIER, OLIVIER	Poste n° 4	2 décembre 2025
MORRISON, TIMOTHY	Poste n° 5	
LLOYD, TAMMY	Poste n° 6	2 décembre 2025

9.3 Nomination des comités municipaux

2025-12-176

En conséquence,
il est proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau,
appuyé par le conseiller Olivier Fournier,
il est résolu

que les comités soient attribués comme suit :

	COMITÉ – 2026
ENVIRONNEMENT (Cours d'eau – forêt – fosses septiques)	Robert Asselin Daniel Aston (substitut)
MADA – CITOYENS - (Pacte rural)	Anne-Marie Yeates-Dubeau
SÉCURITÉ CIVILE - INCENDIE (Agglomération)	Daniel Aston Robert Asselin
VOIRIE	Timothy Morrison Allan Stanley Olivier Fournier
CCU	Robert Asselin Neal Burnes Timothy Morrison Danis Palmer Luc Delongchamp
LOISIRS et Loisirs MRC	Tammy Lloyd Daniel Aston
Collectes matières résiduelles	Robert Asselin Allan Stanley Olivier Fournier (Substitut)
Finance	Timothy Morrison Anne Marie Yeates-Dubeau Daniel Aston
Culture	Anne Marie Yeates-Dubeau Allan Stanley

ADOPTÉE

9.4 Nommer le maire suppléant - 2026;

2025-12-177

Proposé par le conseiller Allan Stanley;
appuyé par le conseiller Olivier Fournier;
il est résolu à l'unanimité des membres

Que la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau soit nommée maire suppléant pour l'année 2026.

ADOPTÉE

9.5 Nommer le représentant municipal à l'agglomération Cookshire-Eaton – 2026

2025-12-178

Proposé par le conseiller Olivier Fournier;
appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau;
il est résolu à l'unanimité des membres

Que le conseiller Daniel Aston soit nommé le représentant municipal à l'Agglomération Cookshire-Eaton pour l'année 2026.

ADOPTÉE

9.6 Journal HSF – Vœux des Fêtes

2025-12-179

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau;
appuyé par le conseiller Allan Stanley;
il est résolu à l'unanimité des membres

Que le conseil autorise la directrice générale à faire publier dans le journal le Haut-Saint-François les vœux de Noël 2025;

ADOPTÉE

9.7 Soumission - plastiques agricoles

Reporté

10 Voirie

10.1 Première programmation TECQ 2024-2028;

2025-12-180

ATTENDU QUE :

▪ La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

▪ La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau;
appuyé par le conseiller Daniel Aston;
il est résolu à l'unanimité des membres

QUE :

▪ La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

▪ La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

▪ La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

▪ La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

▪ La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

▪ La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

10.2 SEAO – Appel d'offres pont French

2025-12-181

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau;
appuyé par le conseiller Olivier Fournier;
il est résolu à l'unanimité des membres

Que le conseil autorise la directrice générale à publier sur le site internet SEAO l'appel d'offres pour la réfection du tablier de pont French à partir du 12 janvier 2026.

ADOPTÉE

11 Agglomération Cookshire-Eaton

11.1 Rapport mensuel

La directrice générale dépose le rapport de l'Agglomération de Cookshire-Eaton.

11.2 Dépenses mensuelles

La directrice générale dépose le rapport.

12 Règlement

12. Adoption du règlement 2025-084 modifiant le règlement 2023-071 règlement général

2025-12-182

**Province de Québec
MRC du Haut-Saint-François
Municipalité de Newport**

Règlement no 2025-084

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-071

ATTENDU que le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de refondre certains règlements déjà en vigueur;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement a régulièrement été donné à l'occasion de la session ordinaire du 10 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
Appuyé par le conseiller Daniel Aston,

Et résolu:

Qu'un règlement de ce Conseil portant le numéro 2025-084 soit et est adopté et qu'il soit statué et décreté la modification qui suit, savoir :

Article 274 Permis de chenils ou chiens de traîneaux

1° Un permis de chenil ou de chiens de traîneaux peut être émis par le responsable de l'application du présent règlement. Le coût du permis est défini selon le règlement de tarification. Ce permis donne droit de garder huit (8) chiens au total dont un maximum de quatre (4) chiens reproducteurs; tous les autres doivent être stérilisés. Tous les chiens doivent être micropucés et porter le médaillon d'identification. Le demandeur d'un tel permis doit avoir l'autorisation écrite de la division de l'urbanisme de la municipalité avant l'émission du permis. Il doit se conformer à tous les articles du présent règlement incluant le paiement des licences annuelles pour ses chiens. Il doit se conformer aux normes de garde généralement reconnues et être inspecté une fois par année par le responsable de l'application du présent règlement. Tout manquement à ces dispositions entraînera la révocation immédiate du permis.

2° Lorsque le propriétaire de ou de chiens de traîneau a reçu un permis pour propriétaire/gardien de chats et/ou de chien par la MAPAQ, il est exempté de l'application du paragraphe 1°

ADOPTÉE

13 Varia

14 Période de questions

Aucune question du public.

15 Fin de la séance

2025-12-183

Proposé par la conseillère Anne-Marie Yeates-Dubeau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit levée à **19 h 58.**

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Robert Asselin
Maire

France Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, art. 961)

Je soussignée, France Dumont, directrice générale, greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 1^{er} décembre 2025.

France Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière